

# Pas de sécurité alimentaire sans égalité hommes-femmes !

Lycée  
Seconde  
Géographie

## LIENS AVEC LES PROGRAMMES

Références au programme scolaire de géographie (à titre d'exemple).  
Extrait du BO spécial n° 4 du 29 avril 2010.

### Géographie -> Sociétés et développement durable

Introduction : Le développement durable, fil conducteur du programme.

Plaçant l'homme et l'humanité au cœur des problématiques, l'étude du développement durable met en relation le développement humain avec les potentialités de la planète. En croisant les dimensions sociales, économiques et environnementales, on s'interroge sur la façon dont les sociétés humaines améliorent leurs conditions de vie et subviennent à leurs besoins sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Le développement durable apparaît ainsi comme une autre façon de lire le monde, de le penser et de le gérer.[...]

Le programme comporte quatre thèmes

Question obligatoire. Du développement au développement durable

- Un développement inégal et déséquilibré à toutes les échelles.
- De nouveaux besoins pour plus de 9 milliards d'hommes en 2050.
- Mettre en œuvre des modes durables de développement.

**Thème 2.** Gérer les ressources terrestres. On choisit deux questions parmi les trois proposées.

Nourrir les hommes :

- Croissance des populations, croissance des productions.
- Assurer la sécurité alimentaire.
- Développer des agricultures durables ?

**Histoire et Géographie -> Objectifs d'apprentissage.** Capacités et méthodes.

Maîtriser des outils et méthodes spécifiques. Organiser et synthétiser des informations.

Lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

-> Comprendre que l'égalité hommes-femmes est un facteur de développement durable permettant, notamment, d'assurer la sécurité alimentaire.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- > Découvrir l'importance de la place des femmes en agriculture.
- > Découvrir les instances FAO et ONU Femmes et leurs rôles.
- > Découvrir une région géographique.

## DOCUMENTS ET/OU MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- > Photocopie des annexes 1 et 4 pour tous les élèves.
- > Photocopie du document n° 1 de l'annexe 3 pour la moitié des élèves.
- > Photocopie du document n° 2 de l'annexe 3 pour la deuxième moitié des élèves.
- > Une carte Peters ou un planisphère.

**Recommandation :** Avant cette séquence les élèves devront avoir déjà abordé la notion de sécurité alimentaire.

**DURÉE :** 60 minutes

## DÉROULEMENT

### ● ÉTAPE 1 : Introduction (15 mn)

L'enseignant distribue à chaque élève les citations de Jean Ziegler et Michelle Bachelet (annexe 1). Après avoir laissé le temps à chacun de lire, il pose les questions suivantes à la classe :

- > Qui est Jean Ziegler ?
- > Que signifie le sigle « FAO » ? Quel est le rôle de la FAO ?
- > Qui est Michelle Bachelet ?
- > Que signifie ONU Femme ? Quel est le rôle de l'ONU Femme ?

L'enseignant trouvera les éléments de réponses à ces questions dans l'annexe 2.

### ● ÉTAPE 2 : Les exemples du Paraguay et du Rwanda (15 mn)

L'enseignant divise la classe en 2 groupes.

Il distribue le document n° 1 de l'annexe 1 aux élèves du premier groupe et le document 2 de l'annexe 1 aux élèves du second groupe.

Laisser le temps aux élèves de lire le texte.

Après avoir laissé le temps de lire, il demande à chaque élève

## Pas de sécurité alimentaire sans égalité hommes-femmes !

Lycée  
Seconde  
Géographie

de répondre par écrit aux questions qui correspondent à son texte.

**Document n° 1 :**

- > Où se situe le Rwanda ?
- > Qu'est-ce que le plaidoyer ?
- > Quelle est l'idée forte de ce témoignage en matière d'égalité hommes-femmes en agriculture ?

**Document n° 2 :**

- > Où se situe le Paraguay ?
- > Qu'est-ce que le Mouvement des Sans Terre ?
- > Quelle est l'idée forte de ce témoignage en matière d'égalité hommes-femmes en agriculture ?

**● ÉTAPE 3 : Reprise en classe (10 mn)**

L'enseignant propose à un élève de chaque groupe d'exposer à toute la classe son travail sur les deux questions suivantes :

- > Placer le pays (auquel le document faisait référence) sur une carte du Monde
- > Quelle est l'idée forte de ce témoignage en matière d'égalité hommes-femmes en agriculture ?

Faire réagir les autres élèves sur ce qui vient d'être dit. Compléter si nécessaire.

**● ÉTAPE 4 : Femmes, agriculture et développement (20 mn)**

L'enseignant distribue le texte « Quand la femme est propriétaire, la productivité de la terre augmente » (annexe 4).

Après avoir laissé le temps à chacun de lire, il propose à la classe un débat à partir de la question suivante :  
*À la lecture de ces différents textes, de quelle manière pouvons-nous défendre les propos de Michelle Bachelet découverts en début de séance ?*

## Deux citations sur

## le défi alimentaire mondial

Lycée  
Seconde  
Géographie

ANNEXE 1

## DOCUMENT ÉLÈVES

“ L’agriculture mondiale peut aujourd’hui nourrir 12 milliards de personnes [...] donc les enfants qui meurent de faim sont assassinés. ”

Jean Ziegler, FAO.

“ Si le monde doit relever le défi de nourrir la population actuelle et les 9 milliards d’habitants à l’horizon 2050, nous devons investir en faveur des femmes et des jeunes filles qui sont des acteurs essentiels pour la sécurité alimentaire. (...) L’autonomisation des femmes et des jeunes filles est la clé en matière de développement, de sécurité alimentaire et de nutrition améliorée. ”

Michelle Bachelet, ONU Femmes

## Document ressources

## pour l'enseignant (étape 1)

Lycée  
Seconde  
Géographie

## ANNEXE 2

**JEAN ZIEGLER**

est un homme politique, altermondialiste et sociologue suisse. Il a été rapporteur spécial auprès de l'ONU sur la question du droit à l'alimentation dans le monde de 2000 à 2008.

**MICHELLE BACHELET**

est l'ancienne présidente du Chili (de mars 2006 à mars 2010) et secrétaire générale adjointe de l'ONU chargée de l'égalité et l'autonomisation des femmes.

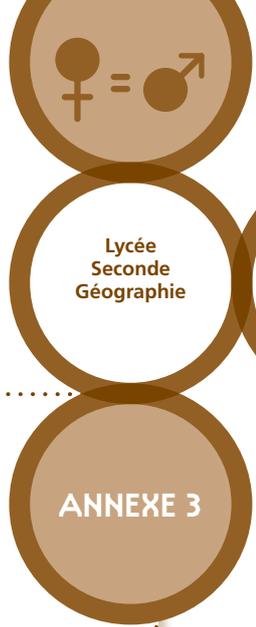
**L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

(connue sous [le sigle] [...] *FAO* soit en anglais *Food and Agriculture Organization of the United Nations*) est une organisation spécialisée du système des Nations unies, créée en 1945 à Québec. Son siège est à Rome depuis 1951. La FAO regroupe 191 membres (190 États plus l'Union européenne). Son objectif suprême affiché est « *Aider à construire un monde libéré de la faim* », sa devise, inscrite sur son logotype, est « *Fiat panis* » (expression latine signifiant « *qu'il y ait du pain (pour tous)* »). Pour aider les pays pauvres et riches à mieux maîtriser leurs ressources et à avoir une vision prospective, la FAO offre aux utilisateurs enregistrés, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, gratuitement (l'abonnement était autrefois payant) toutes les statistiques de son service FAOSTAT, la plus vaste base de données mondiale sur l'alimentation, l'agriculture et la faim. Son directeur général actuel est José Graziano da Silva. Le président indépendant du Conseil est Luc Guyau.

**L'ENTITÉ DES NATIONS UNIES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES OU ONU FEMMES**

est une agence de l'Organisation des Nations unies (ONU) créée dans le but de « *promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes partout dans le monde* ». Créée dans le cadre de la réforme globale de l'ONU entamée en 2005 et à la suite de négociations avec les groupes militants pour la cause des femmes, sa direction sera assurée par une personnalité qui travaillera sous l'autorité directe du Secrétaire général de l'ONU, avec le grade de « Secrétaire général adjoint ». La nouvelle entité regroupera et fusionnera différentes structures onusiennes déjà existantes comme la Division pour l'avancement des femmes (DAW), l'Institut international de recherche et de formation pour l'avancement des femmes (Instraw), le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (Unifem) ou encore le Bureau du conseiller spécial pour les questions de genre et l'avancement des femmes (Osagi). Parmi les missions de cette entité, qui a débuté ses activités en janvier 2011, figure l'information, le conseil voire l'assistance technique concernant l'égalité des sexes, les droits des femmes ainsi que la « transversalisation de la problématique hommes-femmes », en s'appuyant sur le « principe de l'universalité ».

Source : Wikipédia.



## Document n° 1 : Rwanda

### De la théorie à la pratique

Avant 1999, aucune loi ne régissait la succession. Le plaidoyer d'Haguruka, association partenaire du CCFD-Terre Solidaire, a été décisif pour que l'égalité des droits soit inscrite dans la loi. Questions à sa secrétaire exécutive nationale, Christine Tuyisenge.

**FDM :** *Dans quel contexte s'est déroulé votre plaidoyer ?*

**Christine Tuyisenge :** La réticence des hommes, en particulier des parlementaires était très forte. Plusieurs éléments ont favorisé l'adoption de la loi. Conséquence du génocide : le nombre important de femmes au Parlement (48,8 % NDLR), et le fait que les femmes représentent plus de la moitié de la population dont une grande partie sont devenues chefs de famille. Et enfin, que le principe d'égalité soit consacré par la Constitution.

**FDM :** *Qu'en est-il de cette égalité aujourd'hui ?*

**CT :** Les résistances aux changements continuent d'empêcher les femmes d'accéder à leurs terres et de les valoriser. D'autant plus que les Rwandaises méconnaissent leurs droits et les procédures judiciaires. La lenteur dans l'exécution des jugements est également à déplorer. Alors, nous tentons de sensibiliser la population à la loi à travers les médias, les spectacles de rue, mais aussi en formant des autorités de base et des leaders communautaires. Nous assistons les femmes dans leurs démarches juridiques pour rentrer dans leurs droits. Et nous faisons du plaidoyer pour harmoniser la loi sur la succession avec le Code de la famille.

## Document n° 1 : Paraguay

### Des lois votées mais peu appliquées

Mirtha Rodriguez, rédactrice de la revue Informativo Campesino est membre du CDE, (Centre de documentation et d'études) une association paraguayenne, partenaire du CCFD-Terre Solidaire, très reconnue dans le domaine des questions rurales.

**FDM :** *Quelle est la place des femmes dans le Mouvement des Sans Terre ?*

**Mirtha Rodriguez :** Comme elles participent massivement aux manifestations et aux occupations des terres, les femmes ont gagné en visibilité, tant à l'intérieur des organisations, qu'auprès de l'État. Mais en dépit de leur militantisme, leurs revendications propres restent invisibles. Au niveau national et régional des Mouvements, elles occupent 2 % des postes à responsabilité et 13 % au niveau local. Beaucoup de cadres des Mouvements paysans estiment que la question du « genre » divise. Ils réclament la démocratie à nos gouvernements et aux partis politiques, mais ils n'ont pas la volonté de l'introduire pleinement dans nos organisations.

**FDM :** *De quelles discriminations souffrent-elles ?*

**MR :** Les distributions de terre sont injustes. L'estatuto Agrario, promulgué en 2002, leur garantit l'accès à la propriété et à la terre, mais l'État fait peu pour mettre ce droit en pratique. Et ce ne sont pas les commissions de négociations des Sans Terre, dirigées par les hommes, qui le rappellent à l'ordre. Les programmes spécifiques proposés aux femmes par les organisations reproduisent les discriminations du système capitaliste et patriarcal. Elles ne sont pas reconnues comme productrices. Elles sont assignées aux tâches moins rémunérées et ne participent pas à la commercialisation des produits.

**FDM :** *Quelle est la priorité ?*

**MR :** Il faut inscrire la parité dans les statuts des organisations. Fixer des quotas et mettre en place des plans d'action facilitant l'accès des femmes aux postes décisionnels. Afin que leurs revendications considérées aujourd'hui comme secondaires, acquièrent une véritable force politique.

Encadrés tirés du dossier « *Trop peu de terres pour elles* », **Bénédicte Fiquet** in *Faim Développement Magazine*, n° 222, mai 2007.

## “Trop peu de terres pour elles”

Lycée  
Seconde  
Géographie

ANNEXE 4

### QUAND LA FEMME EST PROPRIÉTAIRE, LA PRODUCTIVITÉ DE LA TERRE AUGMENTE

(...) dans les pays en développement, les femmes possèdent moins de 2 % de la terre, et ont accès à moins de 5 % des services.

Or, la productivité d'une terre cultivée par une femme augmente quand cette dernière en est propriétaire. Assurée que sa parcelle ne lui sera pas retirée du jour au lendemain, elle y consacre davantage de temps et d'argent. Maîtresse du fruit de son travail, elle peut choisir de vendre une partie du surplus de la consommation familiale pour la réinvestir en semences, outils, animaux... D'autant que son titre lui procure la garantie nécessaire pour emprunter, prétendre à des formations, intégrer les associations agricoles qui s'occupent de transformer et de commercialiser les produits. Sans compter les effets positifs indirects.

Au Kerala, 7 % des femmes propriétaires seraient victimes de violences conjugales contre 49 % pour celles qui n'ont pas de propriété.

Une étude faite au Bangladesh montre que les enfants de femmes propriétaires sont plus scolarisés et leurs fillettes mieux soignées que lorsque le père possède terres et maison.

Encadrés tirés du dossier « *Trop peu de terres pour elles* », **Bénédicte Fiquet** in *Faim Développement Magazine*, n° 222, mai 2007.